
« Mensuel à périodicité variable de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES des Landes »
écrit et édité par le Bureau de section et tout militant désireux d'y participer...

Les CAP Locales traitant des Listes d'Aptitude (C en B et B en A) se sont tenues le 19/11/2015 sous la présidence de M Ravon.

Dans sa liminaire, commune aux 2 CAPL, SOLIDAIRES Finances Publiques a tenu, en préambule, à exprimer sa consternation, sa tristesse et sa solidarité avec les victimes et leurs proches après les attentats de Paris.

SOLIDAIRES Finances Publiques a ensuite expliqué les raisons du boycott de la première convocation de ces CAPL, et notamment les suppressions d'emplois, la déréglementation des règles de gestion et le passage en force du 1er ministre concernant le PPCR.

Concernant ces CAPL, SOLIDAIRES Finances Publiques a réaffirmé son attachement à la promotion interne à la DGFIP, la liste d'aptitude en étant un des éléments et devant reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous, dans le respect des règles de l'instruction.

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques ont dénoncé l'administration, qui n'a pas respecté, dans la forme, les préconisations du guide des travaux publié par la DG en août 2015, empêchant ainsi la CAPL de jouer pleinement son rôle.

En effet, le Président a proposé de classer tout de même 1 dossier supplémentaire en « excellent », allant au-delà du nombre de potentialités offertes dans le cadre de ces listes d'aptitude (4 pour la C en B, 0 pour la B en A), alors que le guide des travaux prévoit qu'« afin de permettre aux CAPL de jouer pleinement leur rôle et de favoriser le dialogue social, la liste des agents classés -excellent- présentés par le directeur devra obligatoirement comporter un nombre d'agents inférieur au volume indicatif des potentialités de promotion affectées à la direction ».

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont estimé que tous les dossiers classés « très bon » méritaient d'être classés « excellent » mais se sont refusés à participer au classement des agents entre eux, et ce en totale cohérence avec notre revendicatif et malgré les tentatives du Président de faire « monter » des agents en remplacement de certains déjà proposés.

Le Président s'est refusé à proposer d'autres agents en « excellent », estimant que la direction avait joué son rôle en travaillant en amont pour préparer sa liste et précisant que proposer tous les candidats dans cette catégorie ne pouvait que leur nuire (?).

En conséquence, les élus de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ont voté contre les listes présentées en « excellent » par la Direction et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur ces listes, mais par rapport à tous les points énoncés dans leur déclaration liminaire.

Les élu(e)s de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES (CAPL n°1) :

Fabrice GUIET et Jean-Luc JOUANINE (titulaires) , Guylaine CONSTANT et Karine CORCOY (suppl)

Les élu(e)s de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES (CAPL n°2) :

Isabelle ROUFFET, Bernadette ARTIGOLE et Éric TERSOL (titulaires).

Geneviève DAUDIGEOS, Hervé MAZURE et Christel LELAIDIER (suppléant-e-s).

A lire au verso : « Quand on rétablira l'esclavage, la CFDT négociera le poids des chaînes »...

QUAND ON RÉTABLIRA L'ESCLAVAGE, LA CFDT NÉGOCIERA LE POIDS DES CHÂÎNES ...



Nous le clamons haut et fort, SOLIDAIRES Finances Publiques est et sera toujours à la recherche de l'unité syndicale.

Malheureusement, cette volonté n'est pas toujours partagée et nous nous devons aujourd'hui d'évoquer le comportement d'une organisation "syndicale" qui, dans le cadre de ces CAPL de listes d'aptitude, a fait preuve d'une malhonnêteté intellectuelle et d'une incohérence rares.

Après avoir déclaré lors de la CAPL de C en B être d'accord avec la position de SOLIDAIRES Finances Publiques et ne pas vouloir participer au classement des agents entre eux, l'"experte" de la CFDT 40 a demandé au Président de faire remonter une candidate déjà classée en "excellent", arguant de son âge avancé, afin de s'assurer de sa promotion!

Le Président, trop heureux de cette demande et du trouble qu'elle ne pouvait que semer au sein des élus des personnels, s'est empressé d'y accéder! (à se demander s'il n'y avait pas connivence...)

Il en résulte qu'un agent s'est vu rétrogradé dans le classement que la DDFIP 40 proposera à la DGFIP!

SOLIDAIRES Finances Publiques dénonce ici une trahison aux principes syndicaux devant régir ces CAPL, comme nous l'aurions fait si l'agent était adhérent de la CGT, de FO, de la CFDT ou non syndiqué!

Après s'être illustrée, sans surprise, en signant le protocole PPCR au niveau national, et en tergiversant dans le cadre des actions et du boycott du dialogue social (elle a siégé au CDAS malgré l'appel national intersyndical au boycott!) au niveau local, la CFDT participe à la mise en compétition des agents entre eux, emboîtant de fait le pas d'Emmanuel MACRON qui veut introduire plus de mérite dans la gestion et la rémunération des fonctionnaires!

L'histoire a failli se répéter pour la CAPL de B en A puisque l'élue CFDT est intervenue pour "défendre" deux dossiers et demander au Président qu'il en tienne compte pour l'an prochain... n'osant pas suggérer le déclassement du seul candidat proposé par la direction...

Ajoutant à l'incohérence de leur action, les élus CFDT ont voté "contre" les 2 projets...

Mesdames et Messieurs les représentants de la CFDT (désolé mais nous ne pouvons vous qualifier de "camarades"), vos adhérents et électeurs, et surtout l'ensemble des agents de la DDFIP 40, jugeront d'eux-mêmes votre sens de l'action syndicale collective!

Les élu(e)s de SOLIDAIRES Finances Publiques, quant à eux, peuvent être fier(e)s d'avoir respecté leur engagement pour la défense des agents.